



Contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE

De quoi s'agit-il?

La stabilité et la cohésion sont deux facteurs importants garantissant le bon fonctionnement du marché intérieur de l'UE. La Suisse, qui participe au marché sur une base sectorielle, a tout intérêt à ce qu'il soit performant. Elle contribue depuis 2007 à la réduction des inégalités économiques et sociales au sein de l'UE et à la gestion des mouvements migratoires. Elle investit ainsi dans la sécurité et la prospérité de l'Europe.

Jusqu'à présent, deux contributions financières d'un montant total de 2,6 milliards de francs ont été accordées, à savoir la contribution dite à l'élargissement ou à la cohésion (à partir de 2007) et la deuxième contribution de la Suisse (à partir de 2019). Ces fonds permettent ou ont permis de mettre en œuvre des projets et des programmes dans certains États membres de l'UE. Le Conseil fédéral est prêt à lancer, avec l'UE, les négociations sur la forme que prendra cette contribution à l'avenir.

Résultat des discussions exploratoires et perspectives pour les négociations

La solution discutée lors des discussions exploratoires prévoit la négociation d'un mécanisme juridiquement contraignant pour une contribution régulière de la Suisse. La forme d'un tel mécanisme n'a toutefois pas été définie, tout comme les modalités de la prochaine contribution (durée, montant, pays partenaires, priorités thématiques, etc.). Ces questions seront traitées dans le cadre des futures négociations. La prochaine contribution de la Suisse doit tenir compte de l'étendue de la coopération entre la Suisse et l'UE jusqu'au lancement du nouveau mécanisme.

Une future contribution régulière en faveur de certains États membres de l'UE nécessite la création d'une nouvelle base légale en Suisse. Celle-ci doit être préparée parallèlement aux négociations menées avec l'UE.